

PREFECTURE DE REGION

CONSEIL REGIONAL

CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION

2007-2013

NORD – PAS-DE-CALAIS

CONTRAT DE PROJETS ETAT – REGION NORD–PAS DE CALAIS 2007 – 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, modifiée par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu le décret n°83-32 du 21 janvier 1983 relatif aux Contrats de Plan entre l'Etat et les collectivités territoriales,

Vu la décision du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires du 6 mars 2006,

Vu les circulaires du Délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires relatives à la préparation des Contrats de Projets Etat-Région du 23 mars et du 14 avril 2006, à la préparation du volet territorial des Contrats de Projets Etat-Région du 24 mai 2006 et à la formalisation des Contrats de Projets Etat-Région du 24 novembre 2006,

Vu le mandat donné par le Premier ministre à Monsieur le Préfet de région Nord – Pas-de-Calais en date du 17 juillet 2006 et ses compléments,

Vu l'avis du Conseil économique et social régional du 27 mars 2007 relatif au Contrat de Projets entre l'Etat et la Région Nord – Pas-de-Calais,

Vu la délibération du Conseil Régional du 29 mars 2007 approuvant le Contrat de Projets entre l'Etat et la Région Nord – Pas-de-Calais et autorisant son Président à le signer,

Vu l'accord donné à Monsieur le Préfet de région Nord – Pas-de-Calais de procéder à la signature du Contrat de Projets Etat-Région 2007 – 2013,

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais,

La Région Nord – Pas-de-Calais, représentée par Monsieur le Président du Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais,

Conviennent ce qui suit :

Le présent contrat, dont le contenu est précisé dans le sommaire général, définit les actions que l'Etat et la Région s'engagent à mener conjointement, par voie contractuelle, pour une période de sept ans, de 2007 à 2013 inclus,

Pour l'ensemble de ce Contrat de Projets, l'Etat et la Région Nord – Pas-de-Calais engagent les moyens financiers suivants :

- pour l'Etat : 817,627 millions d'euros (dont 70 millions d'euros au titre d'une convention additionnelle relative aux mutations économiques),
- Pour la Région Nord – Pas-de-Calais : 1797,911 millions d'euros.

Le Préfet de région et le Président du Conseil Régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat.

Fait à Lille, le 11 avril 2007

Le Préfet
de la région Nord – Pas-de-Calais

Daniel CANEPA

Le Président
du Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais

Daniel PERCHERON

CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013

Sommaire général

Introduction	Stratégie commune pour l'avenir du Nord – Pas-de-Calais	Page 5
Partie I	Les 5 priorités d'intervention	Page 6
Partie II	Les 17 grands projets	Page 23
Partie III	Clauses générales d'exécution	Page 61
Partie IV	Annexes financières	Page 67
Partie V	Avis du CESR et délibération du Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais du 29 mars 2007	Page 78

CONTRAT DE PROJETS ETAT - REGION 2007-2013

INTRODUCTION

Stratégie commune pour l'avenir du Nord – Pas de Calais

L'Etat et la Région ont établi, à l'occasion de l'élaboration du Contrat de Projets, un diagnostic partagé sur les atouts et les faiblesses du Nord - Pas de Calais. A partir de ce diagnostic, ils ont convenus d'une stratégie commune de développement durable pour l'avenir de la région qui tient compte de ses principales spécificités.

Leur volonté est de faire de la région un espace stratégique de la France dans l'Europe du Nord-Ouest. En effet, le développement durable du Nord - Pas de Calais sert fortement les intérêts nationaux. La réussite de la conversion de la région est un levier puissant pour la réussite d'ambitions nationales majeures : puissance économique et maritime, cohésion sociale et territoriale et préservation de notre environnement.

La stratégie de développement de la région s'appuie sur deux efforts d'envergure.

Il s'agit, d'une part, de tirer le meilleur parti de sa situation géographique, de sa capacité d'ouverture et de sa population dynamique. D'autre part, cela consiste à combler le retard dans les domaines de la recherche et de l'innovation, et de combattre ces freins au développement que sont le chômage, l'exclusion sociale et la dégradation de l'environnement qui frappent la région d'une manière plus intense du fait des événements économiques qui l'ont touchée ou la touchent encore. Le gage de la réussite de ces efforts reste cependant le changement de l'image de marque du Nord - Pas de Calais et l'accroissement de l'attractivité de son territoire.

La stratégie de développement de la région mène à 5 priorités d'intervention.

L'Etat et la Région ont sélectionné, dans le cadre des efforts qu'ils engagent pour le développement durable de la région, cinq priorités d'intervention :

- promouvoir une économie régionale performante et innovante,
- reconquérir l'environnement et préserver le patrimoine naturel,
- faire du Nord - Pas de Calais un Hub au cœur de l'Europe,
- conforter l'attractivité territoriale,
- mettre en œuvre une formation tout au long de la vie.

C'est à partir de ces cinq priorités qu'ont été choisis les 17 grands projets d'investissement d'envergure nationale ou régionale pour la période 2007-2013.

CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013

Partie I

PRIORITES D'INTERVENTION

L'Etat et la Région conviennent de retenir les 5 priorités suivantes

- Priorité 1 : Promouvoir une économie régionale performante et innovante
- Priorité 2 : Reconquérir l'environnement et préserver le patrimoine naturel
- Priorité 3 : Faire du Nord - Pas de Calais un Hub au cœur de l'Europe
- Priorité 4 : Conforter l'attractivité territoriale
- Priorité 5 : Mettre en oeuvre une formation tout au long de la vie

Priorité 1 : Promouvoir une économie régionale performante et innovante

Dans un contexte de mondialisation des échanges et de l'économie, l'Etat et la Région considèrent que le développement économique du Nord – Pas de Calais doit s'appuyer sur une recherche performante et sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises régionales. Il s'agit également de généraliser l'accessibilité et les usages des technologies de l'information et de la communication.

I – Recherche, innovation et société de la connaissance

Renforcer la recherche, favoriser l'innovation économique et sociale constituent des objectifs qui ne peuvent être atteints que dans une démarche de rassemblement des acteurs et des partenaires publics et privés.

C'est à travers une concertation permanente de tous ceux qui contribuent à la société de la connaissance et de tous ceux qui la traduisent par une production innovante dans le tissu économique (universités, grandes écoles, organismes, collectivités et ministères, partenaires consulaires et entreprises) que peut se mettre en œuvre un nouveau modèle de développement fondé sur les atouts du Nord – Pas de Calais. Tel est l'objet de la mise en place d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

La diffusion des résultats et des avancées de la recherche fondamentale et appliquée sera ensuite facilitée par une plate-forme régionale de l'innovation et de valorisation de la recherche. Les fonds territoriaux mis en place dans les principaux espaces infra-régionaux (littoral, bassin minier, Hainaut-Cambrésis) concourront également à cette tâche.

Ces efforts de cohérence et d'efficacité seront mis à profit par trois orientations opérationnelles principales.

1 Renforcer l'attractivité internationale du Nord – Pas-de-Calais

Le contenu de la recherche sera orienté vers les secteurs des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence économique :

- a) les transports : inter-modalité et sécurité
- b) la santé (lutte contre le cancer, les maladies mentales, le diabète, etc...)
- c) l'environnement
- d) les sciences de l'homme et de la société

La dimension internationale de ces secteurs sera systématiquement recherchée avec, notamment, l'amélioration de l'accueil des chercheurs et la mise en place d'un collège doctoral européen.

2 Dynamiser les capacités d'innovation et de R&D des entreprises

Pour l'Etat et la Région, la première priorité est de miser sur les *six pôles de compétitivité* labellisés en 2005, car ils constituent un cadre structurant pour le décloisonnement des mondes de l'entreprise, de la recherche et de la formation. Il s'agit de les hisser au meilleur niveau, national, européen ou mondial selon leur potentiel, en soutenant à la fois les projets structurants et les projets de R&D. Cette démarche devra s'étendre aux *pôles d'excellence économique* identifiés dans le schéma régional de développement économique, et rendre ainsi lisible l'action régionale auprès de ses territoires.

3 Moderniser l'accès au savoir

Pour accompagner la révolution informationnelle, les Learning Centers, véritables centres de ressources du futur, représenteront l'un des outils les plus innovants et les plus performants pour la maîtrise et la diffusion des savoirs en direction de la population du Nord - Pas de Calais dans toutes ses composantes (enseignants, étudiants, chercheurs, mais aussi scolaires, jeunes et adultes en formation permanente et grand public).

Pour améliorer la lisibilité de l'offre de recherche et de formation, l'Etat et la Région conviennent de promouvoir une politique de sites pour faciliter une organisation en réseau dans chaque grand domaine d'excellence, en cohérence avec les pôles de compétitivité et d'excellence économique.

En complément aux initiatives spécifiques prises par certains établissements universitaires régionaux qu'il convient d'appuyer, ces sites doivent par ailleurs contribuer à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur en garantissant à l'échelle du territoire régional la cohérence de l'offre de formation, en organisant les passerelles telles que celles préconisées dans le schéma régional des formations ou encore en favorisant l'approche des métiers indispensable à l'insertion professionnelle des étudiants. Citons à titre d'exemples : le campus technologique universitaire de Maubeuge ou la nouvelle école d'ingénieurs de Calais.

II – Les technologies de l'information et de la communication (TIC)

La généralisation de l'accessibilité et des usages des TIC est l'objectif que s'assignent l'Etat et la Région. Cela permettra d'améliorer la cohésion sociale en évitant que les fractures dites numériques ne se surajoutent aux fractures sociales. La cohésion territoriale sera également renforcée grâce à un accès technologique et financier satisfaisant permettant à tous citoyens, entreprises et services publics de profiter des potentialités de la société de l'information.

Dans ce contexte, il est proposé de mettre l'accent sur trois orientations majeures :

- L'aménagement et le développement du territoire régional par les télécommunications,
- L'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service de la démocratie territoriale,
- La généralisation d'« espaces numériques de travail » adossés à un réseau régional de l'éducation et de la formation.

III - Le développement de l'économie régionale

Trois orientations opérationnelles traduisent la volonté de l'Etat, de la Région et de leurs partenaires (collectivités territoriales, organismes consulaires, partenaires sociaux...) d'affirmer de fortes ambitions économiques créatrices d'emplois.

1 Accompagner la création et la transmission d'activités

Le renouveau du tissu économique de la région passe par la création de nouvelles entreprises. Pour cela, il faut continuer à sensibiliser la population régionale à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises, à assurer un accompagnement de qualité et un suivi des entreprises nouvelles, ce qui est un facteur de pérennité des projets. Un effort particulier doit être fait sur la transmission, en particulier sur le secteur de l'artisanat, primordial dans le cadre d'un développement harmonieux.

Le développement de services de proximité est également une condition d'amélioration de la qualité de vie de la population, de renforcement du lien social et de création d'emplois.

2 Accompagner l'émergence et le développement de la plate-forme régionale de l'innovation et de valorisation de la recherche

Cette plate-forme doit incarner la volonté de faire évoluer le système régional de soutien et d'accompagnement en faveur de l'innovation et de le faire sortir d'une situation plaçant la région parmi les plus défavorisées en la matière. Elle assurera une meilleure coordination, notamment en direction des PME.

3 Structurer le territoire régional autour des pôles d'excellence économique et favoriser la compétitivité des entreprises qui les composent.

L'accompagnement de l'émergence et du développement des pôles d'excellence nécessite la mise en place d'une démarche de projets basée sur un diagnostic permettant la définition des orientations et leur déclinaison en programmes d'actions stratégiques.

L'animation d'un pôle doit permettre de construire un réseau régional de compétences et de répondre aux demandes formulées par les entreprises du domaine d'excellence considéré.

A ce titre, les territoires ont une mission d'intérêt régional de conduite, d'animation et de promotion d'un ou plusieurs pôles d'excellence.

L'Etat et la Région participent à la définition stratégique des pôles d'excellence régionaux sans se trouver en position de maîtrise d'ouvrage et soutiennent, avec tous les autres partenaires financiers, les initiatives portées collectivement par les acteurs économiques concernés.

La finalité des pôles est de favoriser la compétitivité des entreprises, la création d'activités nouvelles, la visibilité des entreprises à l'international, l'attractivité du territoire régional, ainsi que l'emploi en région.

Les domaines d'intervention sont la recherche et le développement, l'innovation et le transfert technologique, le développement à l'international, l'organisation des systèmes productifs et la formation des hommes.

IV - Soutenir l'agriculture et la pêche

1 L'agriculture

Les principaux objectifs se traduisent par les deux priorités suivantes :

➤ **Appuyer la modernisation des exploitations agricoles :**

La modernisation des exploitations régionales reste un objectif stratégique : elle doit permettre de renforcer la compétitivité de l'agriculture, de faire progresser sa prise en compte des démarches environnementales et d'améliorer les conditions de travail dans les exploitations.

Cet axe d'intervention comportera à la fois des soutiens à des actions collectives, notamment en matière d'expérimentation, et des aides aux investissements dans les exploitations.

La modernisation des exploitations est également un facteur d'amélioration de l'attractivité du métier d'agriculteur.

➤ **Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs :**

L'Etat et la Région souhaitent maintenir un soutien spécifique et complémentaire au dispositif national d'aide à l'installation et conviennent de renforcer les qualifications et les compétences nécessaires à la réussite des projets, en s'appuyant notamment sur les dispositifs de formation permanente.

2 La pêche maritime

Avec sa façade maritime importante, le Nord – Pas de Calais doit construire son développement sur cet atout et viser une reconnaissance internationale. Les enjeux identifiés sont, d'une part, de maintenir une flottille de pêche performante et rentable et d'autre part, d'affirmer la place du Nord - Pas de Calais sur l'échiquier mondial du marché des produits de la mer.

Priorité 2 : Reconquérir l'environnement et préserver le patrimoine naturel

La densité de population du Nord – Pas de Calais, son caractère industriel et urbain, sa situation de carrefour, au croisement d'importants flux de circulation de marchandises et de personnes, font de la préservation et de la reconquête de la qualité environnementale un enjeu majeur pour l'avenir.

Deux programmes majeurs ont été identifiés par l'Etat et la Région, en cohérence avec les priorités nationales, européennes et internationales : le plan climat régional et la trame verte et bleue. Leur mise en œuvre s'appuie sur une démarche de mobilisation de l'ensemble des acteurs du Nord – Pas de Calais et de ses territoires dont en particulier les Parcs Naturels Régionaux.

I - Plan climat régional et qualité environnementale

L'enjeu du changement climatique est mondial. Chaque Région, chaque Nation, chaque Continent est concerné et doit apporter sa pierre à l'édifice dans l'esprit initié par les Sommets de Rio et de Johannesburg et par les accords de Kyoto.

Si le Nord – Pas-de-Calais contribue de manière importante aux émissions de gaz à effet de serre, il est lui-même très directement exposé à terme aux risques de submersion et aux disponibilités en eau.

Par ailleurs, le risque "inondations" est présent sur plusieurs territoires et les cinquante sites SEVESO de la région justifient pleinement la prise en compte de cette thématique des risques. Enfin, l'importance des sites de sédiments pollués nécessite un renforcement des partenariats pour développer les filières régionales de recherche et de mise en œuvre de traitements adaptés.

Cette ambition consiste à conforter les bonnes pratiques de développement durable, à mettre en place un "Plan climat régional", à assurer la gestion des risques naturels et technologiques et à sensibiliser la population et l'ensemble des acteurs socio – économiques.

En toute cohérence avec les orientations nationales visant le facteur quatre (réduction par quatre des émissions à l'échéance 2050), en particulier l'appui au développement de nouvelles technologies de l'énergie, l'accentuation de l'effort dans les domaines du logement et des transports, et la complémentarité des aides apportées avec les dispositifs fiscaux ou financiers nationaux, le plan climat régional se déclinera au travers de 5 axes structurants :

- Soutenir le management environnemental, les technologies propres et sobres et l'éco-conception
- Améliorer et développer la qualité environnementale dans la construction, la réhabilitation et l'aménagement
- Encourager la réduction à la source des consommations d'énergie, de matières et d'eau
- Développer les filières régionales de valorisation des matières et des énergies renouvelables
- Favoriser les nouvelles pratiques et les changements de comportements

II - Biodiversité et trame verte et bleue

Le diagnostic d'une région urbanisée, densément peuplée et de ce fait consommatrice de ressources foncières induit une stratégie d'économie de l'espace, première condition de préservation des espaces de nature et de la biodiversité.

La constitution d'une infrastructure écologique régionale qui est au cœur de l'action à conduire repose :

- sur des modalités de gestion spécifique des espaces de nature encore préservés (documents d'objectifs Natura 2000, plans de gestion,) de façon à garantir le maintien de la biodiversité qu'ils abritent;
- et sur la création de liaisons écologiques nécessaires au bon fonctionnement de ces milieux biodiversitaires.

La création de ces liaisons contribuera à apporter une réponse à la demande de la population en espaces de nature et à développer les filières économiques induites, agriculture, forêt, tourisme.

Les milieux aquatiques, cours d'eau, zones humides sont parties intégrantes de cette infrastructure écologique. Leur préservation et leur restauration, en même temps qu'elle contribue au maintien de la biodiversité, a un rapport coût efficacité particulièrement intéressant pour la préservation de la ressource en eau, déterminante pour les activités dans la région.

La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue se décline sur 4 axes :

- Restaurer, préserver et gérer les cœurs de nature
- Constituer une infrastructure naturelle plurifonctionnelle reliant les cœurs de nature et répondant aux besoins de détente et de loisirs des habitants du Nord – Pas de Calais
- Reconquérir et préserver la qualité des ressources naturelles : eau, sols et biodiversité
- Favoriser au titre de la Région, l'appropriation et la participation de l'ensemble des acteurs à la Trame Verte et Bleue

Acteurs essentiels au regard de cette priorité de reconquête de l'environnement et de préservation du patrimoine naturel, les Parcs Naturels Régionaux continueront à œuvrer, sur la base d'un programme partenarial, à la mise en place de la Trame Verte et Bleue et au remaillage éco-paysager du territoire, à la déclinaison d'autres initiatives régionales (plan climat, agriculture durable, schéma régional véloroutes voies vertes) et au développement des initiatives transfrontalières.

Priorité 3 : Faire du Nord – Pas de Calais un Hub au cœur de l'Europe

L'objectif est d'opérer une véritable révolution intermodale, ferroviaire, fluviale et portuaire.

L'internationalisation des échanges économiques, le souhait de mobilité des personnes, la dynamique de développement sur de grandes métropoles, créent, pour le Nord – Pas de Calais, un besoin d'ouverture à l'Europe et d'ancrage à l'axe rhénan. La lutte contre l'effet de serre impose également de rééquilibrer les modes de transports au profit du ferroviaire, du portuaire et du fluvial

I – Le Ferroviaire

1 Intensifier les dessertes ferroviaires de voyageurs

En matière de transport de voyageurs, deux grands axes stratégiques sous-tendent les opérations régionales.

Il s'agit d'améliorer les connexions de la Métropole Lilloise et de la région au réseau trans-européen de la grande vitesse dans la perspective des extensions prochaines de celui-ci vers l'Allemagne et les Pays Bas, d'une part, vers Londres et au-delà, d'autre part. L'enjeu est de maintenir le rôle du Nord – Pas de Calais et de la Métropole Lilloise comme hub ferroviaire à grande vitesse de niveau européen.

Il s'agit également d'unir les territoires régionaux par le rail, objectif qui se décline de la façon suivante :

- bâtir une région multipolaire avec toutes les grandes villes de la région à moins d'une heure de la Métropole ;
- accompagner le développement et la métropolisation de l'Aire Urbaine Centrale ;
- renforcer les liaisons transversales pour mailler le territoire ;
- accompagner les projets de transports en site propre assurant des missions interurbaines complémentaires au réseau TER.

L'Etat et la Région conviennent donc d'inscrire au Contrat de Projets les priorités suivantes :

- L'opportunité et la faisabilité d'une gare TGV au sud de Lille,
- La réalisation d'une bifurcation LGV dénivelée au Nord d'Arras,
- L'amélioration de la capacité de la gare Lille – Europe,

- La modernisation et le développement du réseau ferré régional ; au-delà des opérations prioritaires que sont la liaison rapide Lille-Sambre/Avesnois, le RER de l'Aire Métropolitaine et la desserte du Littoral, toutes les opérations de la carte ferroviaire concrétisée dans le Schéma Régional des Transports sont susceptibles d'entrer dans le champ de la contractualisation,
- L'augmentation de la capacité d'accès ferroviaire de Lille, condition du renforcement de la desserte sur les branches de l'étoile ferroviaire lilloise,
- Le soutien aux pôles d'échanges intermodaux, qui sont le complément indispensable de l'amélioration du réseau,
- Le soutien à la réalisation des projets de transports collectifs en site propre dans les agglomérations multipolaires où ils jouent un rôle de dessertes interurbaines complémentaires au TER.

2 Développer le fret ferroviaire

Le Nord – Pas de Calais, grande région logistique porteuse d'une ambition de développement durable, doit faire face à deux objectifs partiellement contradictoires : assurer la circulation et l'accroissement des flux de marchandises, tout en maîtrisant leurs impacts sur l'environnement et le cadre de vie. Pour l'Etat et la Région, cela passe par un rééquilibrage modal dans lequel le transport ferroviaire a un rôle primordial à jouer. Le renforcement des capacités des infrastructures ferroviaires est donc nécessaire avec deux enjeux principaux :

- l'amélioration de la desserte des ports, portes d'entrée et de sortie majeures des marchandises :
- la création d'alternatives au principal itinéraire de fret ferroviaire qui contribue aujourd'hui à la saturation de certains axes en concurrence avec le développement volontariste des dessertes TER de l'Aire Urbaine Centrale.

Il s'agira donc de mettre en œuvre les priorités suivantes :

- Dé-saturer l'artère Nord Est, en étudiant et réalisant un grand contournement fret de l'Aire Urbaine Centrale par le Sud.
- Compléter la ligne littorale desservant les 3 ports de la région et le Tunnel sous la Manche, par la modernisation de la ligne Calais - Dunkerque en complément de l'électrification de Boulogne - Rang du Fliers.
- Améliorer la desserte terminale ferroviaire des trois ports, en particulier celle de Calais et Boulogne
- Développer le concept d'autoroute ferroviaire à partir de la plate-forme tri modale de Dourges et des ports.
- Moderniser le triage de Somain.
- Etudier la desserte ferroviaire de la plate - forme de Marquion.

II - Le Portuaire

La façade maritime du Nord – Pas-de-Calais, avec ses trois ports principaux positionnés sur le détroit le plus fréquenté au monde en trafic maritime, constitue un atout fondamental de l'ambition de grande région logistique.

La valorisation de la façade maritime régionale, sa desserte et son interconnexion avec un hinterland élargi sont essentielles pour optimiser les retombées des trafics maritimes de voyageurs et de marchandises dans la Manche et dans la Mer du Nord et permettre les massifications correspondant aux besoins logistiques des acteurs économiques.

Cette valorisation passe aussi par la cohérence et la complémentarité du développement du port autonome de Dunkerque et des deux ports régionaux de Calais et Boulogne, qui doivent être recherchées, afin de construire un ensemble portuaire régional en mesure de renforcer sa position face aux grands ports de la Mer du Nord.

Dans ce contexte, il conviendra de :

- Soutenir les projets de développement des ports de Boulogne et Calais dans le cadre de la décentralisation.
- Valoriser l'accessibilité des ports de la région (Boulogne, Calais, Dunkerque), par le renforcement et l'amélioration de leur desserte ferroviaire, dans le cadre de l'affirmation de l'identité régionale maritime.
- Développer l'intermodalité fret par l'aménagement de terminaux pour les autoroutes de la mer.

III - Le Fluvial

Le transport fluvial est l'un des éléments clés du rééquilibrage modal des flux de marchandises et de l'élargissement de l'hinterland des ports de la région. Le canal Seine Nord, tronçon projeté de la liaison Seine Escaut, ouvrira de nouvelles voies de communication entre l'Europe du Nord et du Sud, entre la France et le Benelux, entre le Nord – Pas de Calais et le Bassin Parisien et contribuera à renforcer la dimension européenne du réseau de ports maritimes et fluviaux du Nord – Pas de Calais.

Pour que cette nouvelle infrastructure bénéficie au développement économique de la région, des actions d'accompagnement doivent être réalisées pour faire profiter de l'accès au grand gabarit aux ports régionaux, et principalement au port de Dunkerque, et pour permettre, à travers la création ou le développement de plates-formes logistiques, de valoriser localement l'accroissement prévisible considérable des flux de marchandises.

IV - Donner les moyens de ses ambitions au pôle de compétitivité mondial I-TRANS

L'extension du Centre d'Essais Ferroviaire à grande vitesse pourrait constituer une des premières étapes du maintien du leadership du Nord – Pas de Calais dans le domaine ferroviaire.

Ce Centre pourrait permettre d'étendre les performances fonctionnelles (tests de vitesse) et d'augmenter les capacités de recherche (développement des systèmes d'information interopérables, maîtrise des interfaces avec la signalisation, contacts roue-rail, maîtrise du bruit, etc...), éléments vitaux pour garantir la compétitivité de l'industrie régionale.

Priorité 4 : Conforter l'attractivité territoriale

Le rayonnement du Nord – Pas-de-Calais au niveau européen demeure faible au regard de ses atouts démographiques et économiques. Son renforcement est d'autant plus nécessaire que le territoire régional est à la confluence de grandes zones d'attraction : Ile de France, Grand Londres, Randstad, Ruhr.

L'accélération de la structuration des territoires autour des agglomérations et des pays avec l'émergence de deux aires métropolitaines, doit répondre aux besoins d'un développement collectif plus soutenu.

Le Nord-Pas de Calais sera d'autant plus compétitif au plan européen qu'il s'appuiera sur les atouts de ses territoires.

L'Etat et la Région feront en sorte que l'attractivité régionale soit renforcée en inscrivant les projets dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

I - Les aires métropolitaines

L'Etat et la Région conviennent de contribuer au développement des aires de coopération métropolitaine et des agglomérations qui les composent. Ils mettent en place trois fonds d'aménagement :

- un pour le littoral,
- un pour le Hainaut Cambrésis,
- un pour le bassin minier.

Par ailleurs, un soutien particulier sera apporté aux projets de l'Arrageois, ainsi qu'à l'animation des aires de coopération métropolitaine.

II – Le Louvre-Lens

Le Louvre-Lens est une formidable opportunité pour l'attractivité du Nord-Pas de Calais. Des opérations d'accompagnement de ce projet structurant seront mises en place dans les domaines économiques, culturels, touristiques et des transports.

III – Les initiatives territoriales

L'Etat et la Région soutiendront certains projets d'initiative territoriale, émanant notamment des Pays, lorsque ceux-ci correspondent aux thématiques qu'ils se sont fixées, à savoir les enjeux d'agriculture durable, de valorisation du patrimoine bâti et naturel, les problématiques "foncier/habitat", celles liées à la compétitivité des territoires, à leur équipement numérique, au plan "climat", à la lutte contre les catastrophes naturelles, à la gestion des eaux, aux services collectifs à la personne et aux handicapés.

La rénovation urbaine des Villes du Nord–Pas de Calais, soutenue par le Conseil Régional (160 millions d'euros pour la période 2007-2013 sur un total de 310 millions d'euros) et l'Etat (420 millions d'euros pour la période 2007-2013 sur un total de 930 millions d'euros de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine) contribuera également de façon majeure à la réussite de la priorité 4, bien que ne figurant pas en tant que tel dans le présent Contrat de Projets.

Priorité 5 : Mettre en oeuvre une formation tout au long de la vie

Elever le niveau des connaissances et des qualifications, permettre l'accès de tous aux savoirs, conjuguer éducation et formation, tels sont les objectifs reconnus pour une formation tout au long de la vie.

Les thèmes suivants nécessitent des efforts conjugués de l'Etat et de la Région :

A/ Le développement de l'apprentissage

L'objectif de développement quantitatif et qualitatif de l'apprentissage, reconnu comme une voie de réussite et notamment dans l'enseignement supérieur, est contractualisé entre l'Etat et la Région au titre du contrat d'objectifs et de moyens signé le 24 mai 2005.

L'inscription de ce partenariat au sein du Contrat de Projets permet donc d'ouvrir la perspective d'un développement de l'apprentissage soutenu par l'Etat et la Région jusqu'en 2013.

B/ L'intégration des TIC et le développement de la formation ouverte et à distance

Dans le cadre de la mise en place de lycées virtuels et du déploiement de la formation ouverte et à distance dans les établissements, l'Etat et la Région conviennent de :

- développer les internats de réussite éducative,
- poursuivre l'intégration des TIC,
- développer les contenus pédagogiques en accompagnant des classes pupitres.

Le même effort peut être mené dans les Centres de Formation d'Apprentis, l'apprentissage étant une voie de formation pour laquelle la formation à distance semble constituer un atout important.

Le partenariat Etat-Région est déterminant pour réaliser le passage du simple équipement matériel des établissements (classes pupitres notamment) à une véritable mise en oeuvre de la pédagogie à travers les contenus que les équipements permettent de partager.

C/ L'organisation des liens entre la formation et l'emploi

Mieux préparer les salariés et les entreprises à anticiper les effets des mutations économiques à l'œuvre dans les territoires suppose d'organiser l'articulation stratégique des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Il faudra poursuivre les démarches innovantes, menées en lien avec les partenaires sociaux et les acteurs économiques, dans l'information des jeunes sur les métiers et les formations par des manifestations (Salon des Métiers et de la Formation tout au long de la vie) et des outils de communication grand public modernes et ambitieux. Ceci implique la promotion de nouvelles approches prenant mieux en compte l'alternance dans la formation des jeunes, l'identification des besoins de recrutement, l'identification et la validation de compétences transférables, la prise en compte de la gestion des âges.

Dans ce contexte, l'Etat et la Région conviennent de :

- préparer les ressources humaines aux métiers de demain,
- consolider l'offre de proximité coordonnée emploi – formation, en réseau avec les maisons de l'emploi,
- consolider les outils communs Etat / Région au service de projets reliant compétences, emploi, santé au travail,
- accompagner la modernisation et le développement des dispositifs AFPA,
- développer les compétences et l'accès à la qualification des actifs

CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013

Partie II

PRESENTATION DES 17 GRANDS PROJETS

Les priorités d'intervention déclinées en partie 1 conduisent l'Etat et la Région à retenir les 17 grands projets suivants :

L'OUVERTURE, LA MOBILITE

Grand Projet 1 :

L'aire métropolitaine de Lille

Grand Projet 2 :

L'ouverture vers le large, la mise en valeur et la préservation de la Côte d'Opale

Grand Projet 3 :

La région grande aire logistique

Grand Projet 4 :

Le réseau ferré régional

Grand Projet 5 :

L'implantation du Louvre-Lens

LA QUALITE, L'INNOVATION

Grand Projet 6 :

La recherche et la société de l'information

Grand Projet 7 :

Développer les pôles de compétitivité régionaux

Grand Projet 8 :

Soutenir les mutations stratégiques de l'économie régionale

Grand Projet 9 :

Investir dans le capital humain pour préparer les mutations

Grand Projet 10 :

Plan climat régional et qualité environnementale

Grand Projet 11 :

Biodiversité et trame verte et bleue

LA SOLIDARITE, LA RECONVERSION

Grand Projet 12 :

La rénovation urbaine

Grand Projet 13 :

La régénération foncière, urbaine et environnementale des anciens bassins industriels

Grand Projet 14 :

La réussite éducative et l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur

Grand Projet 15 :

Le soutien au développement du Hainaut-Cambrésis

Grand Projet 16 :

Revitalisation du Pas-de-Calais

Grand Projet 17 :

Projets d'initiative territoriale

L'OUVERTURE, LA MOBILITE

Pour mieux tirer parti de sa situation géographique qui en fait la tête de pont de la France dans l'Europe du Nord-Ouest, le Nord –Pas de Calais doit s'ouvrir dans plusieurs directions :

- vers le bassin parisien, ouverture à laquelle concourt le TGV Lille-Paris, mais qui pourrait s'améliorer avec le projet d'électrification de la liaison ferroviaire Boulogne-Amiens ;
- vers l'Europe du Nord-Ouest, avec le développement de la coopération transfrontalière ;
- vers le large et l'international, en privilégiant la situation maritime de la région et ses trois grands ports.

Dans ce domaine prioritaire, cinq grands projets sont présentés, qui forment un tout dont l'effet cumulatif permettra à la région de réussir sa mutation.

GRAND PROJET 1

L'AIRE METROPOLITAINE DE LILLE

L'aire métropolitaine de Lille couvre une partie du territoire régional, l'autre partie constituant l'aire métropolitaine littorale. Le grand projet vise à y implanter quelques équipements structurants liés au développement de l'activité d'affaires qui représente 60% de l'activité touristique de l'aire métropolitaine, génératrice de retombées économiques.

Le grand projet consistera aussi à réfléchir à une meilleure connexion de l'ensemble de l'aire métropolitaine aux « portes d'accès » des réseaux trans-européens et internationaux (air et fer) et à faire de celle-ci un nouveau point de rencontre de l'Europe du Nord-Ouest.

Cinq opérations ont ainsi été élaborées :

- Etudier une meilleure jonction dans l'aire métropolitaine de Lille du réseau ferré français et du Réseau de l'Europe du Nord-Ouest.
- Développer l'activité d'affaires par la modernisation et la mise en réseau des centres de congrès.
- Mettre en réseau des musées et des centres de ressources dédiés aux arts, sciences et civilisations de l'Europe du Nord-Ouest.
- Faire de la métropole lilloise un modèle environnemental en matière de qualité résidentielle.
- Ingénierie en matière de coopération métropolitaine.

GRAND PROJET 1	L'AIRE METROPOLITAINE DE LILLE	ETAT (k€)	REGION (k€)	TOTAL ETAT/REGION
	<i>Opérations :</i>			
	1. Etudier une meilleure jonction dans l'aire métropolitaine de Lille du réseau ferré français et du réseau de l'Europe du Nord-Ouest	500	25 500	
	- Etude pour l'amélioration des connexions aux réseaux internationaux - Desserte et raccordement de l'aire métropolitaine au réseau européen à grande vitesse par les TGV internationaux - Raccordement TGV Lille-Arras (études)			26 000
	2. Développer l'activité d'affaires par la modernisation et la mise en réseau des centres de congrès	4 000	4 000	8 000
	- Modernisation et animation des centres de congrès (Gayant Expo à Douai...)			
	3. Mettre en réseau des musées et des centres de ressources dédiés aux arts, sciences et civilisations de l'Europe du Nord-Ouest	1 000	1 000	2 000
	- Mise en place d'une animation commune entre les centres culturels existants dans l'aire métropolitaine centrale			
	4. Faire de la métropole lilloise un modèle environnemental en matière de qualité résidentielle	2 000	11 000	13 000
	- Développement des éco-quartiers - Haute qualité environnementale dans l'habitat social - Clauses environnementales dans les dispositifs d'aide à la pierre			
	5. Ingénierie en matière de coopération métropolitaine	300	400	700
	Soutien aux projets de l'Arrageois		7 000	7 000
		7 800	48 900	56 700

GRAND PROJET 2

L'OUVERTURE VERS LE LARGE, LA MISE EN VALEUR ET LA PRESERVATION DE LA COTE D'OPALE

Ce grand projet répond à deux objectifs nationaux : l'attractivité du territoire et la préservation de l'environnement. Il décline le concept de gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Son importance est à la hauteur de celle qu'a au niveau économique le détroit le plus fréquenté du monde. Y sont incluses des opérations d'aménagement portuaire avec une attention particulière portée à la modernisation du port de Dunkerque (notamment l'écluse « de Gaulle », la création d'un terminal méthanier et l'adaptation des voies ferrées portuaires) et à l'amélioration de sa desserte terrestre (en particulier le barreau ferroviaire Saint Georges, éventuellement phasé). Des travaux sur les ports de Boulogne et de Calais pourront être financés en partie grâce à la dotation globale de décentralisation. Y sont également incluses des opérations culturelles, d'accueil touristique et le développement d'équipements sportifs de Dunkerque. La préservation du détroit du Pas-de-Calais passe par la conditionnalité des opérations à l'application de la Loi Littoral dans les communes concernées et à la conduite d'un volet d'actions particulier en faveur de l'environnement. Il pourra être négocié d'une manière spécifique avec le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (SMCO) qui s'est engagé dans des expérimentations de coopération métropolitaine de dimension transfrontalière et de gestion intégrée des zones côtières.

Sept opérations ont ainsi été élaborées :

- Travaux d'aménagement portuaire
- Etudes sur les dangers de submersion marine
- Implantation du FRAC à Dunkerque
- Fonds de développement du littoral
- Lutte contre l'érosion côtière
- Centre d'entraînement à la natation de Dunkerque
- Animation métropolitaine

GRAND PROJET 2	L'OUVERTURE VERS LE LARGE, LA MISE EN VALEUR ET LA PRESERVATION DE LA COTE D'OPALE	ETAT (k€)	REGION (k€)	TOTAL ETAT/REGION
<i>Opérations :</i>				
6. Travaux d'aménagement portuaire				
<u>Dunkerque</u> : - Création d'un terminal méthanier		25 000		25 000
- Adaptation des voies ferrées portuaires		11 000		11 000
<u>Calais-Boulogne</u> : - Aménagements portuaires			304 000	304 000
7. Etudes sur les dangers de submersion marine				
- Etude sur l'ensemble du Littoral		3 000	2 000	5 000
8. Implantation du FRAC à Dunkerque				
- Réimplantation du FRAC sur la friche Normed		1 700	1 700	3 400
9. Fonds de développement du littoral				
		11 000	50 000	61 000
10. Lutte contre l'érosion côtière				
- Suivi du trait de côte		1 000		1 000
11. Centre d'entraînement à la natation de Dunkerque				
		1 540	1 540	3 080
12. Ingénierie en matière de coopération métropolitaine				
		250	250	500
Maintenir une flottille de pêche performante et rentable. Affirmer la place du Nord – Pas-de-Calais sur l'échiquier mondial du marché des produits de la mer			6 000	6 000
		54 490	365 490	419 980

GRAND PROJET 3

LA REGION GRANDE AIRE LOGISTIQUE

Ce grand projet devrait permettre de développer les modes de transport complémentaires à la route, en appui au développement de la région Nord – Pas-de-Calais comme grande zone logistique internationale.

Une priorité sera accordée à la poursuite des opérations préparant l'arrivée du Canal Seine Nord : relèvement des ponts du canal Dunkerque-Escaut, recalibrage de l'Escaut et de la Deûle, projet d'aménagement de la Lys mitoyenne, doublement de l'écluse du Quesnoy et, dans la mesure du possible, développement des ports fluviaux, remise en état du canal Condé-Pommeroeul, des actions en vue de l'aménagement de plate formes d'autoroute de la mer et ferroviaires seront soutenues.

Il convient notamment d'insister sur la place qu'accorde la Région Nord – Pas-de-Calais à la réalisation rapide du canal Seine Nord Europe. Les opérations relatives à la modernisation et au développement du réseau fluvial ainsi que des ports fluviaux s'inscrivent dans ce cadre. Elles constituent un préalable indispensable à la mise en service du canal Seine Nord Europe. Elles comprennent :

- Les travaux sur le réseau des voies navigables.
- La création de plate-formes trimodales de fret et développement des ports fluviaux.
- Le développement de l'intermodalité du fret.

Dans l'attente des conclusions de la mission qui doit préciser les modalités de financements de ce projet, la Région provisionne un montant prévisionnel de 100 millions d'euros pour la période 2007-2013. Ce montant illustre la volonté de la Région de participer à ce grand projet d'infrastructure fluviale.

GRAND PROJET 3	LA REGION GRANDE AIRE LOGISTIQUE	ETAT (k€)	REGION (k€)	TOTAL ETAT/REGION
	<i>Opérations :</i> Création du Canal Seine-Nord. 13. Travaux sur le réseau des voies navigables. <ul style="list-style-type: none"> - Achèvement du relèvement des ponts sur le réseau régional à grand gabarit - Recalibrage de l'Escaut et de la Deûle - Remise en service du canal Condé-Pommeroeul - Aménagement de la Lys mitoyenne au gabarit VB avec altenats - Doublement de l'écluse du Quesnoy sur Deûle - Amélioration de la capacité du canal de Calais 14. Création de plate-formes trimodales de fret et développement des ports fluviaux. <ul style="list-style-type: none"> - Création de plate-formes intérieures trimodales (Marquion, etc...) et développement des ports fluviaux 15. Développement de l'intermodalité du fret. <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de terminaux d'autoroutes de la mer 			
		60 000	160 000	220 000

GRAND PROJET 4

LE RESEAU FERRE REGIONAL

Le Nord – Pas-de-Calais, grande région urbaine, se doit d’avoir des moyens de communication rapides et performants. De plus, le réseau ferré, comme le réseau fluvial, constituent une offre de transport alternative à la route et leur développement participe à la stratégie de découplage entre croissance économique et croissance des flux routiers, choisie dans le but d’un développement durable.

Les priorités seront les suivantes :

- pour le seul trafic voyageurs, la mise en place d’une desserte cadencée de l’Aire Urbaine Centrale, la liaison rapide Lille-Sambre Avesnois et l’augmentation de la capacité ferroviaire des gares voyageurs de Lille Flandres et de celle de Lille Europe.
- Pour le fret ferroviaire, la réalisation d’un grand contournement fret de Lille, la desserte de la plate forme de Marquion et la modernisation du triage de Somain.
- Pour le réseau mixte voyageurs et fret, et en complément d’une prise en charge par la Région de la suite de l’électrification de Boulogne-Rang du Fliers en continuité avec la section de la Région Picardie, achèvement des aménagements sur le quadrilatère Lens-Arras-Douai-Ostricourt.

Trois opérations ont ainsi été élaborées :

- Modernisation du transport de voyageurs
- Développement du fret ferroviaire
- Développement de l’intermodalité voyageurs et fret

Pour le Nord – Pas-de-Calais, pour la période 2007-2013, RFF (Réseau Ferré de France) approuve l’ambition ferroviaire de la Région et y participera à hauteur de 140 millions d’euros dans le cadre d’une convention additionnelle au Contrat de Projets Etat-Région.

GRAND PROJET 4	LE RESEAU FERRE REGIONAL	ETAT (k€)	REGION (k€)	TOTAL ETAT/REGION
	<i>Opérations :</i>			
	16. Modernisation du transport de voyageurs			
	<u>Réseau ferré régional : RER métropolitain</u>			
	- Augmentation vitesse en ligne			
	- Augmentation capacité gares			
	<u>Augmentation de l'accessibilité ferroviaire de Lille Flandres</u>	10 000		
	<u>Liaison rapide Lille-Sambre Avesnois</u>			
	<u>Desserte du Bruaysis et Carvin-Don Sainghin</u>		341 100	399 100
	<u>Modernisation de Saint Pol – Béthune et Saint Pol - Etaples</u>			
	17. Développement du fret ferroviaire			
	<u>Grand contournement fret de Lille dont :</u>	48 000		
	- Raccordement de Saint Laurent Blangy			
	- Autres aménagements			
	- Modernisation du triage de Somain			
	18. Développement de l'intermodalité voyageurs et fret (pôles d'échanges multimodaux)			
	<u>Intermodalité voyageurs, phase 1</u>	5 000	37 000	42 000
	<u>Desserte ferroviaire de la plate-forme de Marquion</u>		11 400	11 400
	<u>Autoroutes ferroviaires</u>	1 000	14 000	15 000
		64 000	403 500	467 500

GRAND PROJET 5

L'IMPLANTATION DU LOUVRE-LENS

Ce projet participe de la volonté de faire du Nord – Pas-de-Calais la tête de pont de la France vers l'Europe du Nord-Ouest. L'implantation du Louvre à Lens ne sera cependant réussie que si elle est accompagnée d'équipements complémentaires installés concomitamment : la première phase d'un transport collectif en site propre desservant à terme Hénin-Beaumont, Liévin et Lens, mais aussi un centre de recherche et de restauration d'œuvres d'art, des structures d'hébergement, le développement du commerce-artisanat, la formation des professionnels à l'accueil, la valorisation touristique et la rénovation urbaine.

Trois opérations ont ainsi été élaborées :

- Construction du Louvre-Lens
- Création d'un centre interrégional de recherche et de restauration pour les collections des musées, bibliothèques et archives
- Création d'un transport en commun en site propre (axe Liévin-Lens-Hénin Beaumont)

GRAND PROJET 5	L'IMPLANTATION DU LOUVRE-LENS	ETAT (k€)	REGION (k€)	TOTAL ETAT/REGION
	<i>Opérations :</i>			
	Construction du Louvre-Lens		60 000	60 000
	19. Création d'un centre interrégional de recherche et de restauration pour les collections des musées, bibliothèques et archives - Accueil de restaurateurs de différentes disciplines pour former éventuellement des équipes pluridisciplinaires	2 750	2 750	5 500
	20. Création d'un transport en commun en site propre (axe Liévin-Lens-Hénin Beaumont)	10 000	10 000	20 000
	Opérations de mise en œuvre d'une stratégie concertée de valorisation touristique. Implantation d'entreprises et de commerces		6 000	6 000
		12 750	78 750	91 500

LA QUALITE, L'INNOVATION

La qualité et l'innovation, qui sont les conditions de l'attractivité et de la compétitivité régionales, complètent l'ouverture pour assurer un développement durable de la région. Elles marquent déjà profondément l'économie régionale avec ses pôles de compétitivité et ses pôles d'excellence, mais un vigoureux effort en faveur de la recherche est encore nécessaire.

La formation des hommes doit tendre également vers l'excellence pour compléter la dynamique économique avec cohérence.

La qualité environnementale, trop longtemps négligée, sera la marque de la prise de conscience du nécessaire rattrapage en ce domaine.

Dans ce domaine prioritaire, six grands projets sont présentés.

GRAND PROJET 6

LA RECHERCHE ET LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Le Nord – Pas-de-Calais doit s'inscrire résolument dans la société et l'économie de la connaissance. Priorité doit être donnée à la recherche, à l'enseignement supérieur et au développement de la société de l'information qui sont des facteurs d'excellence et de qualité.

Ce grand projet comporte trois axes stratégiques :

- le développement d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur ;
- la multiplication des « interactions » avec les acteurs économiques ;
- l'accompagnement de la société de l'information.

Une attention particulière devra être portée aux opérations de mise en sécurité et de restructuration lourde des locaux d'enseignement supérieur notamment des universités Lille 1 et Lille 3, ainsi qu'à l'amélioration qualitative des conditions d'hébergement des étudiants.

Sept opérations ont ainsi été élaborées :

- Mise en cohérence de l'offre de formation supérieure
- Focalisation de l'effort collectif de recherche
- Plate-forme régionale de l'innovation
- Plate-forme d'observation et de services aux acteurs publics dans le domaine des télécommunications
- Développement de la Plate-Forme Publique de l'Information Géographique (PPIGE)
- Mise en place d'un réseau régional haut débit des EPLE
- Pôle d'observation et de gouvernance de la société de l'information

GRAND PROJET 6	LE RECHERCHE ET LA SOCIETE DE L'INFORMATION	ETAT (k€)	REGION (k€)	TOTAL ETAT/REGION
<i>Opérations :</i>				
21. Mise en cohérence de l'offre de formation supérieure		90 000		90 000
- Mise au standard / sécurité de l'immobilier universitaire - Construction - Extension des locaux d'accueil des étudiants, chercheurs, enseignants, doctorants			15 000	15 000
- Vie étudiante				
- Learning center			50 000	50 000
22. Focalisation de l'effort collectif de recherche		41 300	50 800	92 100
- Biologie santé				
- STIC				
- Transports (I trans)				
- Environnement Développement Durable				
- NOROPALE				
23. Plate-forme régionale de l'innovation		2 000	2 000	4 000
- Valorisation de l'offre				
- Développement de la demande				
24. Plate-forme d'observation et de services aux acteurs publics dans le domaine des télécommunications		875		
25. Développement de la Plate-Forme Publique de l'Information Géographique (PPIGE)		900	3 150	6 300
26. Mise en place d'un réseau régional haut débit des EPLE		1 000		
27. Pôle d'observation et de gouvernance de la société de l'information		375		
		136 450	120 950	257 400

GRAND PROJET 7

DEVELOPPER LES POLES DE COMPETITIVITE REGIONAUX

Six pôles de compétitivité ont été labellisés dans la région. Il convient de les conforter et de les développer. Une structure d'animation a été mise en place. Des équipements scientifiques structurants sont nécessaires à leur développement, parmi lesquels la création d'un centre d'essais ferroviaire de niveau européen.

Trois opérations ont ainsi été élaborées :

- Soutenir l'animation et les actions structurantes des 6 pôles de compétitivité régionaux.
- Doter les pôles de compétitivité des équipements structurants nécessaires à leur développement.
- Préparer les ressources humaines aux métiers de demain.

GRAND PROJET 8

SOUTENIR LES MUTATIONS STRATEGIQUES DE L'ECONOMIE REGIONALE

L'économie régionale, tirée par la recherche, l'innovation, les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence, connaîtra dans les années à venir de profondes mutations stratégiques. Il convient de les anticiper et de les accompagner.

Les principaux domaines concernés sont la modernisation des outils de production des exploitations agricoles, l'ancrage régional de la filière automobile, la structuration du secteur des bio-technologies, le développement et la structuration des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les mesures liées à la création et à la transmission d'entreprise en appui au PRCTE pourront faire l'objet d'une convention particulière hors CPER avec le ministère en charge de l'emploi.

Six opérations ont ainsi été élaborées :

- La modernisation des outils de production des exploitations agricoles
- L'installation des agriculteurs
- L'ancrage régional de la filière automobile
- La structuration et le développement des technologies de l'information et de la communication
- La structuration et le développement de pôles d'excellence régionaux
- La préparation des ressources humaines aux métiers de demain

GRAND PROJET 8	SOUTENIR LES MUTATIONS STRATEGIQUES DE L'ECONOMIE REGIONALE	ETAT (k€)	REGION (k€)	TOTAL ETAT/REGION
	<i>Opérations :</i>			
	31. La modernisation des outils de production des exploitations agricoles - Maîtrise de la traçabilité des productions et valorisation de la production régionale - Reconquête de la qualité des milieux - Recherche, expérimentation, développement	18 432	18 432	36 864
	32. L'installation des agriculteurs	6 880	6 880	13 760
	33. L'ancrage régional de la filière automobile - Actions structurantes (veille, innovation, développement durable...) - Actions collectives spécifiques à des secteurs fortement dépendant de l'automobile : la plasturgie, la mécanique, le textile - Connaissance du tissu industriel	1 700		1 700
	34. La structuration et le développement des technologies de l'information et de la communication - Animation de la filière en région - Financement d'actions collectives destinées à renforcer l'accès des PME aux TIC	2 000	52 000	58 000
	35. La structuration et le développement de pôles d'excellence régionaux - Animation - Innovation - Développement durable - Aspects commerciaux - Intelligence économique - Développement à l'international	4 000		
	36. La préparation des ressources humaines aux métiers de demain - Accompagnement des PME	1 500	1 500	3 000
		34 512	78 812	113 324

GRAND PROJET 9

INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN POUR PREPARER LES MUTATIONS

L'Union Européenne accorde une importance déterminante à la formation tout au long de la vie (stratégie de Lisbonne). Investir le capital humain, c'est en effet permettre aux populations, d'une part, d'acquérir les qualifications nécessaires à l'insertion professionnelle et d'autre part, de disposer des pré requis nécessaires aux adaptations professionnelles liées aux évolutions économiques.

Garantir le droit à la formation tout au long de la vie, c'est ainsi poursuivre l'objectif général de montée en qualification de la population de la région Nord – Pas-de-Calais et lui donner les moyens, par la formation, de s'adapter aux évolutions d'un marché du travail caractérisé par des mutations importantes du système économique.

Le rôle déterminant de la formation, toutes voies confondues, dans l'insertion professionnelle, est désormais reconnu de l'ensemble des partenaires. Il convient donc, dans le cadre de la contractualisation à venir, de créer les conditions de l'organisation de l'offre de formation tout au long de la vie et ce, en favorisant le décloisonnement entre formation initiale, apprentissage et formation continue d'une part, en favorisant la mise en œuvre d'une politique emploi/formation concertée d'autre part.

Il est donc proposé une contractualisation portant sur les conditions d'une bonne articulation des relations emploi/formation en région Nord – Pas-de-Calais.

Il s'agit d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques, sociales et démographiques de la région en incitant les entreprises et les branches professionnelles à mettre en place une politique dynamique des ressources humaines, de consolider les maisons de l'emploi, et d'accompagner la modernisation des équipements de l'AFPA.

La mobilisation des structures communes Etat-Région, comme le Centre Régional de Ressources Pédagogiques (C2RP), l'Observatoire Régional de l'Emploi et des Formations (OREF), ainsi que l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) sur le champ des mutations économiques doit permettre de mieux cibler leurs interventions et de les mettre en cohérence avec celles des autres acteurs publics.

Quatre opérations ont ainsi été élaborées :

- Développer les compétences et l'accès à la qualification des actifs.
- Consolider l'offre de proximité coordonnée emploi-formation, en réseau avec les maisons de l'emploi.
- Consolider les outils communs Etat-Région au service de projets reliant compétence, emploi, santé au travail.
- Accompagner la modernisation et le développement des dispositifs AFPA.

Une convention particulière mobilisant des crédits hors CPER (Fonds National de l'Emploi) et des crédits contractualisés (opération 37) du Ministère de l'Emploi permettra la mobilisation d'un Fonds régional destiné à mieux sécuriser les parcours professionnels des salariés concernés par les mutations de l'économie régionale.

GRAND PROJET 9	INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN POUR PREPARER LES MUTATIONS	ETAT (k€)	REGION (k€)	TOTAL ETAT/REGION
<i>Opérations :</i>				
37a. Développer les compétences et l'accès à la qualification des actifs				
<ul style="list-style-type: none"> - Démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences - Actions de qualification des salariés dans les PME - Actions de reconversion liées aux restructurations - Accompagnement spécifique des territoires en forte mutation - Professionnalisation des bénéficiaires des contrats aidés non marchands y compris maîtrise des savoirs de base 		12 170	12 170	24 340
37b. Anticiper les effets du vieillissement démographique en préparant les reprises et transmissions d'entreprises				
		5.000	5.000	10 000
37c. Création d'un Fonds régional de soutien à l'emploi pour mieux sécuriser les parcours professionnels				
		70.000 (convention mutation éco.)		70 000
38. Consolider l'offre de proximité coordonnée emploi-formation, en réseau avec les maisons de l'emploi				
<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une gestion prévisionnelle de l'emploi et de ses compétences - Favoriser l'accès et le retour à l'emploi y compris en s'appuyant sur les dispositifs d'Insertion par l'Activité Economique - Développement de l'emploi et aide à la création d'entreprises 		3 380	3 380	6 760
39. Consolider les outils communs Etat-Région au service de projets reliant compétence, emploi, santé au travail				
<ul style="list-style-type: none"> - Porter les démarches d'anticipation en lien avec les observatoires et les maisons de l'emploi - Croiser l'approche régionale et l'entrée territoriale des politiques d'orientation, d'emploi et de formation - Accompagner les politiques de gestion prévisionnelle, de développement des compétences - Préparer les entreprises à faire face aux évolutions démographiques 		14 159	14 159	28 318
40. Accompagner la modernisation et le développement des dispositifs AFPA				
<ul style="list-style-type: none"> - Développer une approche territoriale emploi-formation - Participer au développement de la qualification et des compétences - Anticiper les besoins de qualification et de recrutement - Consolider un service global individualisé de proximité pour l'insertion professionnelle 		11 000	7 000	18 000
		115 709	41 709	157 418
Pour mémoire Hors CPER – Convention d'objectifs et de Moyens Apprentissage		42 500	42 500	90 000

GRAND PROJET 10

PLAN CLIMAT REGIONAL ET QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Le Nord – Pas-de-Calais est fortement concerné par le changement climatique en ce que sa contribution aux émissions de gaz à effet de serre est importante et en ce qu'il est exposé à ses conséquences (risque de submersion, disponibilité en eau). Par ailleurs, le risque « inondations » est présent sur plusieurs territoires et les cinquante sites SEVESO de la région justifient pleinement la prise en compte de cette thématique des risques. Enfin l'importance des sites et sédiments pollués nécessite un renforcement des partenariats pour développer une filière régionale de recherche et de mise en œuvre de traitements adaptés.

Ce grand projet consiste à conforter les bonnes pratiques de développement durable, à mettre en place un « plan climat régional », à assurer la gestion des risques naturels et technologiques et à sensibiliser les entreprises.

En toute cohérence avec les orientations nationales visant le facteur quatre, en particulier le développement de nouvelles technologies de l'énergie, l'accentuation de l'effort dans les domaines du logement et des transports, et la complémentarité des aides apportées avec les dispositifs fiscaux ou financiers nationaux, le plan climat régional prendra en compte des opérations d'efficacité énergétique, de valorisation des potentiels locaux, de planification, d'organisation et d'optimisation, et d'observation des phénomènes.

Cinq opérations ont été élaborées :

- La sensibilisation des acteurs régionaux au développement durable
- Entreprises, développement durable et environnement
- Plan climat régional
- La gestion des risques naturels, technologiques et miniers
- La production et la consommation durables (déchets)

GRAND PROJET 10	PLAN CLIMAT REGIONAL ET QUALITE ENVIRONNEMENTALE	ETAT (k€)	REGION (k€)	TOTAL ETAT/REGION
	<i>Opérations :</i>			
	41. La sensibilisation des acteurs régionaux au développement durable <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du développement durable en région (Centre de Ressources sur le Développement Durable CERDD). - Education à l'environnement en faveur du développement durable. - Accompagner les territoires régionaux pour faire de l'environnement un paramètre de leur développement. - Favoriser les nouvelles pratiques, les changements de comportement et les démarches partenariales. 	1 100	9 000	10 100
	42. Entreprises, développement durable et environnement <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de 200 entreprises au développement durable. - Actions collectives sur les problématiques environnementales (appuyer le développement des technologies propres et sobres et développer l'éco-conception des produits). - Développement de la filière régionale des éco-entreprises avec le CD2E (Création Développement d'éco-entreprises) 	3 100	12 000	15 100
	43. Plan climat régional <ul style="list-style-type: none"> - Observation de l'énergie et des émissions de gaz - Maîtrise de la demande énergétique - Offre de transports alternative - Développement de la qualité environnementale dans la construction, la réhabilitation et l'aménagement. 	15 500	12 000	27 500
	44. La gestion des risques naturels, technologiques et miniers <ul style="list-style-type: none"> - Risques inondations 	22 950		22 950
	45. La production et la consommation durables (déchets) <ul style="list-style-type: none"> - Développer les filières régionales de valorisation des matières et optimiser la valorisation des déchets. - Encourager la réduction à la source des consommations d'énergie, de matière et d'eau. 	7 000	14 000	21 000
		49 650	47 000	96 650

GRAND PROJET 11

BIODIVERSITE ET TRAME VERTE ET BLEUE

Le diagnostic d'une région urbanisée, densément peuplée et de ce fait consommatrice de ressources foncières induit une stratégie d'économie de l'espace, première condition de préservation des espaces de nature et de la biodiversité.

La constitution d'une infrastructure écologique régionale qui est au cœur de l'action à conduire repose :

- sur des modalités de gestion spécifique des espaces de nature encore préservés (documents d'objectifs Natura 2000, plans de gestion, ...) de façon à garantir le maintien de la biodiversité qu'ils abritent
- et sur la création de liaisons écologiques nécessaires au bon fonctionnement de ces milieux biodiversitaires

La création de ces liaisons contribuera à apporter une réponse à la demande de la population en espaces de nature et à développer les filières économiques induites : agriculture, forêt, tourisme.

Les milieux aquatiques, cours d'eau, zones humides font partie intégrante de cette infrastructure écologique. Leur préservation et leur restauration, en même temps qu'elle contribue au maintien de la biodiversité, a un rapport coût efficacité particulièrement intéressant pour la préservation de la ressource en eau, déterminante pour les activités dans la région.

Trois opérations ont été élaborées :

- La gestion économe de l'espace et préservation de la biodiversité
- La gestion de la ressource en eau
- Les parcs naturels régionaux

LA SOLIDARITE, LA RECONVERSION

La solidarité nationale s'est exercée en faveur du Nord – Pas-de-Calais à travers les différents Contrats de Plan et à travers des décisions territoriales prises lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (CIACT).

La rénovation des cités minières et plus généralement la rénovation urbaine, le traitement des friches industrielles, tels sont notamment les domaines dans lesquels elle va continuer à se manifester prioritairement.

Le Contrat de Projets reprend également les engagements du CIACT du 6 mars 2006 pris en raison de la situation spécifique du Pas-de-Calais.

Dans ce domaine prioritaire, cinq grands projets sont présentés.

GRAND PROJET 12

LA RENOVATION URBAINE

Ce grand projet doit contribuer à l'objectif de cohésion sociale en réduisant la ségrégation sociale et spatiale.

Le Nord – Pas-de-Calais se caractérise par une organisation urbaine dense et complexe.

Au niveau national, l'Etat, au travers de l'ANRU, a décidé de consacrer 500 M€ par an de 2004 à 2013 à la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine.

Pour le Nord – Pas-de-Calais et pour la période 2007-2013, hors Contrat de Projets, la participation de l'ANRU pour la poursuite du programme de rénovation urbaine s'élèvera à 420 M€ et celle de la Région à 160 M€.

GRAND PROJET 13

LA REGENERATION FONCIERE, URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE DES ANCIENS BASSINS INDUSTRIELS

La désindustrialisation massive que la région Nord – Pas-de-Calais a connue de 1962 à la fin des années 1990 a laissé des séquelles nombreuses et durables sur le territoire dont la résorption, malgré la succession de politiques ambitieuses et volontaristes, n'est pas totalement achevée à ce jour. L'action entreprise à ce titre sera poursuivie pour améliorer le cadre de vie d'ensemble de ces bassins.

Les moyens affichés par l'Etat et la Région procéderont de la mise en œuvre de deux politiques distinctes qu'il faudra articuler :

- L'Etat devrait mobiliser les financements nécessaires à la finalisation de ses engagements au titre du GIRZOM.
- La Région, pour sa part, profitera de la réalisation entière de ses propres objectifs au titre du GIRZOM, pour rénover ses modes d'intervention en faveur de projets intégrés de qualité urbaine, au sein des anciens bassins industriels et miniers.

L'appui à l'outil d'ingénierie auprès des collectivités locales que constitue la Mission du bassin minier sera poursuivi hors CPER pour l'Etat et la Région.

Trois opérations ont été élaborées :

- L'animation du bassin minier
- Une intervention globale et ciblée sur certaines parties de l'ancien bassin minier
- Une politique renouvelée du traitement des friches industrielles

GRAND PROJET 13	LA REGENERATION FONCIERE, URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE DES ANCIENS BASSINS INDUSTRIELS	ETAT (k€)	REGION (k€)	TOTAL ETAT/REGION
	<p><i>Opérations :</i></p> <p>L'animation Bassin Minier</p> <p>49. Une intervention globale et ciblée sur certaines parties de l'ancien bassin minier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite GIRZOM : <ul style="list-style-type: none"> ▪ opérations programmées ▪ opérations nouvelles - Fonds après-mine <p>50. Une politique renouvelée du traitement des friches industrielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le traitement des friches en tissu urbain dense - Mise en valeur de l'héritage minier sur la démarche Bassin Minier UNESCO - Encourager le traitement et le recyclage des friches et des espaces dégradés 	<p>40 000</p> <p>18 000</p> <p>12 000</p>	<p>50 000</p>	<p>120 000</p>
		70 000	50 000	120 000

GRAND PROJET 14

LA REUSSITE EDUCATIVE ET L'ACCES DES JEUNES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'éducation et la formation sont les vecteurs déterminants de l'accès à la connaissance, de l'autonomie individuelle et de l'insertion sociale et professionnelle. L'ambition de l'élévation du niveau de connaissances et de la qualification diplômante de la population représente un moteur essentiel de l'attractivité et de la compétitivité du territoire régional.

Les enjeux de la formation tout au long de la vie dans le Nord – Pas-de-Calais sont décrits dans le Schéma Régional des Formations, adopté par le Conseil Régional le 23 novembre 2006 après un large concertation. Le grand projet présenté ici est la contractualisation de certaines opérations innovantes visant à la réussite éducative des élèves, afin d'augmenter le niveau de qualification des jeunes de la région et de développer l'accompagnement pédagogique individualisé.

Le développement de l'apprentissage, reconnu comme une voie de réussite notamment dans les lycées et dans l'enseignement supérieur, l'intégration des TIC dans les établissements de formation initiale en termes d'équipements et de réalisation d'infrastructures, comme la montée en charge de contenus pédagogiques informatisés couvrant les programmes d'enseignement des différents niveaux et permettant des pratiques d'accompagnement individualisé renouvelées (formation ouverte et à distance), ainsi que le développement d'internats de réussite éducative pouvant constituer une réponse au décrochage scolaire, constituent les éléments nécessaires au renforcement de l'ambition régionale partagée pour une formation initiale de qualité, au service de la réussite du plus grand nombre.

Trois opérations ont été élaborées :

- Poursuivre l'intégration des TIC
- Développer les contenus pédagogiques en accompagnement des classes pupitres
- Développer les internats de réussite éducative

GRAND PROJET 14	LA REUSSITE EDUCATIVE ET L'ACCES DES JEUNES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	ETAT (k€)	REGION (k€)	TOTAL ETAT/REGION
	<i>Opérations :</i>			
	51. Poursuivre l'intégration des TIC <ul style="list-style-type: none"> - Développer des infrastructures et des matériels internet à l'intégration des TIC éducatives dans la formation 	500	500	1 000
	52. Développer les contenus pédagogiques numériques en accompagnement des classes pupitres <ul style="list-style-type: none"> - Développer et mettre en œuvre un outil de formation pour les enseignants, en accompagnement de leurs pratiques pédagogiques en classe-pupitre 	500	500	1 000
	53. Développer les internats de réussite éducative <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'équipement mobilier et au fonctionnement - Lutte contre le décrochage scolaire 	1 800	1 800	3 600
		2 800	2 800	5 600

GRAND PROJET 15

LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU HAINAUT-CAMBRESIS

Le Hainaut-Cambrésis est un territoire qui souffre depuis des années de nombreux handicaps, tels que son taux de chômage élevé et son enclavement. Cette situation a conduit au classement de trois des quatre arrondissements qui le composent (Avesnes, Douai, Valenciennes) dans l'objectif 1 de la politique régionale communautaire, et à des programmes spécifiques décidés lors de CIADT récents.

Ce projet a pour but de développer une stratégie de compétitivité à travers quatre axes : le désenclavement (ligne ferroviaire Valenciennes-Mons), la fluidité des déplacements urbains (transport collectif en site propre), le développement touristique (base de loisirs du Val Joly) et la création d'un fonds de développement du Hainaut-Cambrésis.

Ce fonds est proposé dans la perspective de pérenniser un cadre négocié de partenariat entre l'Etat, la Région et les Agglomérations du Hainaut - Cambrésis, avec pour objectif de soutenir des projets pouvant contribuer - à cette échelle infra-régionale - à l'effort global de rattrapage et de redynamisation de ce territoire, notamment dans la perspective de sa participation aux dynamiques de l'aire métropolitaine.

Quatre opérations ont été élaborées :

- Rétablir la liaison ferroviaire Valenciennes-Mons
- La base de loisirs du Val Joly
- Fonds de développement du Hainaut-Cambrésis
- Transport collectif en site propre (TCSP)

GRAND PROJET 15	LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU HAINAUT-CAMBRESIS	ETAT (k€)	REGION (k€)	TOTAL ETAT/REGION
	<i>Opérations :</i>			
	54. Rétablir la liaison ferroviaire Valenciennes-Mons	21 000	23 000	44 000
	55. La base de loisirs du Val Joly Réalisation de la 2 ^{ème} tranche opérationnelle de la base du Val Joly	3 000	3 000	6 000
	56. Fonds de développement du Hainaut-Cambrésis	11 000	50 000	61 000
	57. Transport collectif en site propre (TCSP)	10 500	20 000	30 500
		45 500	96 000	141 500

GRAND PROJET 16

REVITALISATION DU PAS-DE-CALAIS

Le Pas-de-Calais change d'image, mais il est encore le théâtre de restructurations industrielles de grande ampleur qui appauvrissent son économie et accroissent la précarité de ses habitants. Il est donc urgent d'accélérer le développement de l'attractivité et de la compétitivité de ce département. Tel est l'objectif de ce grand projet qui s'ajoute aux mesures concernant le Pas-de-Calais inscrites dans les autres.

En termes d'attractivité, les équipements touristiques, artistiques et sportifs seront privilégiés avec, notamment, l'accompagnement du réseau des sites de mémoire et le développement des équipements sportifs.

En termes de compétitivité, plusieurs opérations innovantes seront soutenues, notamment dans les domaines des activités logistiques et des éco-industries.

Quatorze opérations ont été élaborées :

- Restauration du Palais Saint Vaast à Arras
- Pôle d'excellence sportive de Liévin (2^{ème} tranche)
- Accompagnement du réseau des sites de mémoire du Pas-de-Calais
- Aménagement du site national des deux Caps
- Préservation du marais Audomarois
- Réalisation du Centre d'échanges transfrontalier (Hardelot)
- Louvre-Lens (mesures d'accompagnement)
- Anticipation et accompagnement économique de la filière des produits aquatiques
- Zones d'activités du Boulonnais
- Campus logistique de Lens (CCI) Entrepôt-Ecole
- Développement du CRITT M2A (Bruay)
- Réalisation un centre européen des matériaux à usage domestique lié au pôle MAUD (Saint Omer)
- Le projet OPALOPOLIS (Etaples-sur-Mer)
- Le centre de développement des éco-entreprises (ECOPOLE Loos)

La participation de la Région s'inscrit dans les autres Grands Projets et en particulier dans la mobilisation des différents fonds territoriaux.

GRAND PROJET 16	REVITALISATION DU PAS-DE-CALAIS	ETAT (k€)	REGION (k€)
<i>Opérations</i>			
58. Restauration du Palais Saint Vaast à Arras		4 000	
59. Pôle d'excellence sportive de Liévin (2^{ème} tranche)		3 000	
60. Accompagnement du réseau des sites de mémoire du Pas-de-Calais - Mise en place de deux parcours des sites de la mémoire - Coupole d'Helfaut		2 000	
61. Aménagement du site national des deux Caps - Poursuite de l'opération engagée par le Département du Pas-de-Calais		1 000	La participation de la Région s'inscrit dans les autres Grands Projets et en particulier dans la mobilisation des différents fonds territoriaux
62. Préservation du marais Audomarois		1 000	
63. Réalisation du Centre d'échanges transfrontalier (Hardelot)		2 000	
64. Louvre-Lens (mesures d'accompagnement) - Programme de développement et de modernisation des entreprises commerciales et artisanales de la Ville de Lens et de ses quartiers commerçants - Opération de mise en œuvre d'une stratégie concertée de valorisation touristique		6 000	
65. Anticipation et accompagnement économique de la filière des produits aquatiques - Halle à marée - Lycée du Portel - Accompagnement de la filière		6 000	
66. Zones d'activités du Boulonnais - La construction d'un atelier-relais pour la zone d'activités de Landacres - La construction d'un hôtel d'entreprises sur la zone de Liane		800	
67. Campus logistique de Lens (CCI) Entrepôt-Ecole		2 000	
68. Développement du CRITT M2A (Bruay) - Extension du centre pour l'installation de nouveaux espaces bancs d'essai		2 000	
69. Réalisation un centre européen des matériaux à usage domestique lié au pôle MAUD (Saint Omer)		1 000	
70. Le projet OPALOPOLIS (Etaples-sur-Mer)		2 000	
71. Le centre de développement des éco-entreprises (ECOPOLE Loos)		4 000	
		36 800	

GRAND PROJET 17

PROJETS D'INITIATIVE TERRITORIALE

L'Etat et la Région soutiendront certains projets d'initiative territoriale, émanant notamment des Pays, lorsque ceux-ci correspondent aux thématiques qu'ils se sont fixés, à savoir les enjeux d'agriculture durable, de valorisation du patrimoine bâti et naturel, les problématiques "foncier/habitat", celles liées à la compétitivité des territoires, à leur équipement numérique, au plan "climat", à la lutte contre les catastrophes naturelles, à la gestion des eaux, aux services collectifs et à la personne et aux handicapés.

GRAND PROJET 17	PROJETS D'INITIATIVE TERRITORIALE	ETAT (k€)	REGION (k€)	TOTAL ETAT/REGION
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie de compétitivité des territoires ▪ Requalification des friches industrielles ▪ Développement de la filière bois ▪ Développement numérique des territoires lié aux démarches de compétitivité économique : <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux projets des collectivités en matière de télécommunication - Soutien aux projets des collectivités d'amélioration de l'accessibilité des services publics utilisant les technologies de l'information et de la communication ▪ Stratégies territoriales d'adaptation aux changements climatiques par la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique <ul style="list-style-type: none"> - Gestion équilibrée de la ressource en eau - Prévention des risques naturels ▪ Adaptation des services au public et accompagnement des initiatives innovantes en matière de service à la personne <ul style="list-style-type: none"> - Mise aux normes et développement des structures pour handicapés ▪ Soutien aux initiatives territoriales émanant des pays 	<p>14 000</p> <p>6 000</p> <p>648</p> <p>3 000</p> <p>2 000</p> <p>10 500</p> <p>14 698</p> <p>4 800</p>	<p>91 000</p>	
		55 646	91 000	146 646

CONTRAT DE PROJETS ETAT REGION 2007-2013

Partie III

CLAUSES GENERALES D'EXECUTION

CONTRAT DE PROJETS ETAT REGION 2007-2013

CLAUSES GENERALES D'EXECUTION

Article 1 – Durée du Contrat

Le présent Contrat porte sur la période 2007-2013 inclus. Il pourra être complété pour son exécution et son application par des avenants lorsque les partenaires le jugeront utile.

Article 2 – Bilan à mi-parcours

La circulaire du 6 mars 2006 du Premier Ministre prévoit une révision à mi-parcours permettant des ajustements pour les trois dernières années du Contrat. Pour ce faire, un bilan approfondi sera dressé au second semestre de l'année 2010. Les ajustements décidés ne remettront pas en cause le montant total de l'engagement pour sept ans des partenaires, mais pourront conduire à des redéploiements de crédits, dans les conditions définies pour la révision du Contrat.

Article 3 – Modalités financières d'exécution du Contrat

Les engagements financiers pris par les partenaires sont récapitulés en Partie 4 du Contrat de Projets (Annexes financières). Ils s'entendent en euros courants.

Ces engagements bénéficient :

- de la part de l'Etat, d'une affectation prioritaire des crédits nécessaires dans le cadre des dotations ouvertes par les lois de finances, conformément à l'article 12 de la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification,
- de la part de la Région, des crédits nécessaires aux actions prévues au Contrat, dans le cadre des dotations ouvertes à son budget.

Les crédits de l'Etat et de la Région sont mis en œuvre respectivement par le Préfet de Région et par le Président du Conseil Régional du Nord - Pas de Calais selon les procédures comptables et réglementaires propres à chaque partenaire.

Il est précisé que les financements sur lesquels chacune des parties s'engagent ne sont pas exclusifs d'autres formes d'aides, de subventions ou d'incitations diverses.

Article 4 – Programmation et suivi financier

4.1 - Définition

Les partenaires du Contrat décident de tirer les enseignements de leur expérience pratique en matière de programmation, de suivi, et de bilan des programmes contractuels. Ils se fixent comme objectif un ensemble de principes d'amélioration visant à une meilleure programmation et un meilleur suivi :

- Simplification et regroupement des dispositifs de programmation en cohérence avec le dispositif de programmation des crédits européens ;
- Meilleure traçabilité des crédits engagés, en particulier identification précise des crédits du Contrat de Projets liés à la mise en œuvre des Programmes Opérationnels européens ;
- Fourniture et échange d'informations localisées géographiquement, de la part de chaque partenaire pour la dimension territoriale du suivi des politiques
- Elaboration conjointe d'indicateurs de suivi portant sur les réalisations et résultats attendus qui feront l'objet d'une convention annexe au présent Contrat de Projets et y compris pour la dimension développement durable et son bilan carbone
- Analyse, au regard des objectifs, des résultats attendus et des indicateurs retenus
- Développement d'outils partagés (données physiques, financières, informations géographiques, tableaux de bord systématisés) et mise au point des procédures de recueil de l'information nécessaire

Le logiciel PRESAGE, mis à disposition par la DIACT, sera utilisé pour le suivi de la totalité du Contrat de Projets Etat-Région comme au niveau de chaque opération. Les modalités d'utilisation de PRESAGE feront l'objet d'un vade mecum établi en commun par le Secrétariat général pour les affaires régionales et les services du Conseil régional.

Pour garantir une affectation optimale des crédits prévus par le Contrat de Projets Etat-Région, les principes de gestion suivants seront mis en œuvre dans les différentes conventions d'application :

- Dès 2007, puis chaque année suivante, sera établie conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Régional une programmation prévisionnelle et révisable sur 3 ans des crédits à partir des opérations retenues après avis du Comité de Programmation et de Suivi prévu à l'article 4.2.
- Un examen des opérations figurant dans cette programmation sera conduit chaque année. Lorsque le montant engagé pour certaines opérations sera inférieur à 10% de la programmation prévue des crédits pour les 18 derniers mois, il pourra être proposé le retrait de l'opération et/ou son remplacement.

- Enfin, en application de la circulaire de la DIACT du 24 novembre 2006, les autorisations d'engagement mises en place par l'Etat dans le cadre de la programmation prévisionnelle établie conjointement pour contribuer à des opérations du CPER et qui ne pourraient être engagées seront automatiquement soustraites chaque année du montant total des engagements du programme considéré.

4.2 – Partenariat / Financement

Une fois par an, les partenaires du Contrat de Projets présenteront conjointement un bilan d'exécution, permettant d'apprécier l'état d'avancement des différents objectifs, moyens d'action et programmes et faisant ressortir l'engagement financier des différents partenaires.

Ce bilan sera examiné par le Comité de Programmation et de Suivi du Contrat de Projets, co-présidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional. Ce Comité associera les signataires et le CESR. Il sera communiqué aux diverses Assemblées concernées par le suivi du Contrat. La programmation et le suivi seront réalisés par cinq groupes techniques, qui seront communs au Contrat de Projets et aux Programmes Opérationnels Européens :

- Le groupe de programmation et de suivi Recherche, innovation, économie
- Le groupe de programmation et de suivi Environnement
- Le groupe de programmation et de suivi Transports
- Le groupe de programmation et de suivi Territoires
- Le groupe de programmation et de suivi Formation tout au long de la vie

Afin de permettre à l'Etat d'élaborer une consolidation nationale par Ministère et par secteur, la Préfecture établira un bilan annuel des engagements à une date commune à toutes les régions, au plus tard le 31 mars de chaque année, selon les rubriques de l'annexe financière à chaque contrat. Ce bilan sera communiqué à l'Assemblée Plénière du Conseil régional.

Au-delà de ces informations financières, le bilan contiendra :

- des informations sur la réalisation physique des programmes et sur leur localisation géographique, sur la base des indicateurs de suivi élaborés conjointement par les partenaires,
- des informations sur l'atteinte des résultats attendus sur la base des indicateurs de résultats élaborés conjointement par les partenaires.

Une synthèse de suivi sera réalisée en 2010 et pourra donner lieu à un redéploiement des crédits pour les années 2011 à 2013. La même année, cette synthèse appuiera la réalisation d'une évaluation intermédiaire du Contrat.

Article 5 – Conventions additionnelles et conventions d’application

Des conventions additionnelles et des conventions d’application seront signées pour compléter le présent Contrat de Projets et y associer le cas échéant d’autres partenaires.

Article 6 – Modalités de suivi et d’évaluation

Un certain nombre de principes communs reposant sur le respect de l’engagement de chacun des partenaires signataires du Contrat de Projets et sur une évaluation des politiques mises en œuvre doivent être respectés.

Ces principes sont les suivants :

- La coordination des partenaires au moyen d’une programmation concertée des actions et des programmes ;
- Le respect des engagements financiers de chacun des partenaires ;
- La mobilisation et la diffusion régulière d’informations et de données utiles au suivi et à l’évaluation du Contrat de Projets ;
- L’évaluation partenariale des objectifs contractualisés.

Les processus de programmation, de suivi et d’évaluation répondent à ces principes. Ils visent à mesurer les effets attendus des politiques contractualisées afin d’orienter au fur et à mesure la gestion et le pilotage du programme. Ils permettront également de disposer fin 2010 d’une première appréciation sur les réalisations et l’efficacité du Contrat de Projets et d’en réorienter, si nécessaire, les objectifs définis à l’origine. En outre, l’ensemble de ce processus contribue à renforcer la lisibilité de la gestion des fonds publics.

Les modalités de suivi et d’évaluation seront détaillées dans une convention annexe au Contrat de Projets qui précisera :

- la liste exhaustive des indicateurs de suivi (contexte, réalisation, résultats, et éventuellement impact) que les partenaires s’engagent à suivre,
- les outils et procédures permettant le recueil de l’information, ainsi que les responsabilités en la matière,
- le dispositif partenarial de décision et de pilotage des évaluations,
- les modalités et principes d’élaboration du programme d’évaluation,
- les modalités de restitution et de prise en compte des résultats des évaluations disponibles seront mis à profit pour éclairer le suivi et la révision du contrat. A ce titre, une attention particulière sera apportée à l’évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) en vue d’inscrire le contrat dans la perspective de neutralité carbone, à savoir la compensation globale des émissions de GES des projets inscrits au

CPER par ajout d'investissements qui concourent à économiser les GES. Cette évaluation réalisée à partir de l'outil élaboré à l'initiative de la DIACT pourra, le cas échéant, conduire à mi parcours à une réorientation partielle du contrat pour atteindre cet objectif.

- le montant des financements prévus pour l'évaluation.

Pour le financement de l'évaluation, les partenaires s'engagent à financer l'évaluation à parité et prévoiront les crédits nécessaires en sus des engagements financiers pris dans le présent Contrat.

Article 7 – Révision

Le présent Contrat de Projets et ses conventions peuvent être révisés en tout ou partie d'un commun accord entre les partenaires concernés lorsque les conditions d'exécution du Contrat démontrent la nécessité de procéder à une amélioration de certaines clauses.

Cette révision se fera dans le cadre d'avenants qui seront négociés et signés dans les mêmes conditions que le présent Contrat. Toute révision du Contrat s'imposera aux conventions particulières prises pour son application.

Article 8 – Résiliation du Contrat

La résiliation du présent Contrat peut être demandée par l'une ou l'autre des parties. La demande devra être accompagnée d'un exposé des motifs et fera l'objet d'une saisine du Comité Interministériel d'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires en ce qui concerne l'Etat, et d'une délibération en Séance Plénière du Conseil Régional concernant la Région.

La résiliation du Contrat entraînera la résiliation de droit dans les mêmes délais de tous les documents particuliers s'y attachant.

CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013

Partie IV

ANNEXES FINANCIERES

CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013

Partie V

AVIS DU CESR ET DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL DU 29 MARS 2007